



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armée

Question écrite n° 92813

Texte de la question

M. Jean-Claude Fruteau attire l'attention de M. le ministre de la défense sur les conclusions du rapport public thématique de la Cour des comptes sur les médecins et hôpitaux des armées. En effet, selon ce rapport, si le service de santé des armées dispose aujourd'hui des compétences humaines et des moyens qui lui permettent de remplir le contrat opérationnel fixé par le chef d'état-major des armées, l'organisation retenue doit être améliorée, voire repensée. Ainsi, pour optimiser la formation des praticiens des armées, la Cour des comptes préconise de réduire le coût de la formation en limitant le personnel d'encadrement des écoles du service de santé. Il souhaite connaître sa position à ce sujet ainsi que les mesures qu'il entend mettre en oeuvre.

Texte de la réponse

Depuis 2008, le service de santé des armées (SSA) s'est engagé dans un programme de transformation qui touche l'ensemble de ses composantes, ayant notamment pour objectif de rationaliser et de mutualiser ses activités de soutien. C'est dans ce contexte qu'a été décidé le rassemblement de la formation initiale des praticiens sur le site de Lyon-Bron, avec la fermeture des deux écoles du SSA de Lyon et de Bordeaux et la création, dès le mois de juillet 2011, d'une nouvelle structure unique de formation des praticiens : l'école de santé des armées (ESA). Cette évolution aura pour effet de réduire les effectifs à hauteur de 76 personnes, d'ici à l'été 2011, et génèrera une économie annuelle estimée à cinq millions d'euros. À l'issue du regroupement des deux écoles, le taux d'encadrement des promotions d'élèves sera ramené à 14 % contre 18 % en 2009. En outre, au cours de l'année 2011, 58 personnes supplémentaires seront transférées de PESA à la base de défense de Lyon, au titre de l'administration générale et du soutien commun, et 31 personnes de l'ESA à l'hôpital d'instruction des armées Desgenettes, au titre de la mutualisation de l'activité de restauration de ces deux organismes. Au-delà de ces réalisations, qui se traduiront par une diminution significative de sa fonction de soutien (réduction de 60 % entre 2007 et 2011) et du coût de la formation des élèves (baisse d'un tiers en euros constants sur la même période), le SSA entend prolonger l'optimisation de son dispositif de formation initiale, en étudiant l'opportunité de regrouper, sur le site de Lyon-Bron, d'autres structures de formation du SSA, afin de mieux valoriser les moyens proposés par la plate-forme lyonnaise.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Fruteau](#)

Circonscription : Réunion (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92813

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 2010, page 12136

Réponse publiée le : 22 février 2011, page 1772